

## Religion

La Suisse est traditionnellement un État chrétien. Toutefois, de nombreuses personnes ayant une autre croyance religieuse y vivent aujourd'hui. En Suisse, la liberté religieuse est garantie et les écoles publiques sont confessionnellement neutres.

### Religion et État

La Suisse est traditionnellement marquée par la religion chrétienne. Les cantons déterminent la relation entre religion et État. Comme dans la plupart des cantons alémaniques, le canton de Basel-Stadt reconnaît certaines communautés religieuses en tant qu'institutions publiques. Cela signifie que l'État leur transfère certains droits. Elles ont par exemple le droit de percevoir des impôts de leurs membres. Le canton de Basel-Stadt reconnaît les communautés religieuses suivantes comme des institutions publiques: l'Église protestante réformée, l'Église catholique romaine, l'Église catholique chrétienne ainsi que la communauté israélite. Le canton reconnaît encore quelques autres communautés. Celles-ci s'organisent selon le droit privé.

### Les communautés religieuses du canton de Basel-Stadt

Près d'un tiers de la population bâloise est membre de l'une des quatre communautés que le canton reconnaît comme des institutions publiques. Bien d'autres communautés religieuses sont également présentes, comme les communautés musulmane, hindouiste et bouddhiste ou encore des mouvements plus récents. Près de la moitié de la population de Basel-Stadt n'appartient à aucune communauté religieuse.

### Liberté de culte

La Constitution de la Suisse garantit la liberté religieuse. Autrement dit, tout le monde a le droit de choisir sa croyance religieuse. Tout individu peut exprimer et propager sa foi. Nul ne peut être contraint d'adhérer à une communauté religieuse ou de participer à des activités religieuses. Les personnes ont le droit de se rassembler pour célébrer des rituels religieux et des fêtes. Personne ne peut être l'objet de discrimination en raison de sa religion ou de sa foi.

## **Religion et école**

L'école obligatoire est confessionnellement neutre. Toutefois, cela ne signifie pas que les thèmes religieux n'y ont pas leur place. À l'école primaire, les élèves suivent la matière «Nature, être humain et société» («Natur, Mensch, Gesellschaft»). Elle s'intéresse aux différents modes de vie et cultures. En parallèle, les enfants peuvent participer volontairement à des cours d'éducation religieuse confessionnelle. À l'école secondaire, les élèves suivent la matière «Éthique, religions, communauté» («Ethik, Religionen, Gemeinschaft»). Elle est obligatoire. Elle transmet des compétences essentielles pour vivre en harmonie avec différentes cultures, religions, visions du monde et valeurs. Pour les enfants d'autres confessions, les communautés religieuses proposent parfois des possibilités d'enseignement en dehors de l'école.

## **Plus d'informations (liens, adresses, aide-mémoires, brochures)**

[www.hallo-baselstadt.ch/fr/canton-basel-stadt/religion](http://www.hallo-baselstadt.ch/fr/canton-basel-stadt/religion)